

CAP

CERTIFICAT  
D'APTITUDES  
PROFESSIONNELLESMENUISIER  
FABRICANTQUALIFICATION  
DE NIVEAU 3FORMATION EN  
ALTERNANCE

N° de fiche : RNCP36112

CERTIFICATEUR  
MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

LIEU DE LA FORMATION

Don Bosco  
Centre de formation  
2, rue Saint-Amand  
59270 Bailleul  
Tél. : 03 28 509 750Date  
de l'enregistrement  
19-01-2022

## PROFIL POUR CE DIPLÔME

- Être âgé de 16 à 29 ans révolus\* Cette formation est accessible sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

## PRÉREQUIS

Avoir suivi une troisième de collège ou prépa métiers et/ou être admissible en seconde.

## MODALITÉS &amp; DÉLAIS D'ACCÈS

- L'inscription se fait dès lors que le candidat a complété le dossier d'inscription.
- Celui-ci doit signer un contrat d'apprentissage en alternance avec une entreprise du secteur d'activité de la formation dispensée.  
« La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail).

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 alternants

## PERSPECTIVES POST-FORMATION

Ce diplôme permet une insertion dans la vie active. Cependant, une poursuite d'études est envisageable en Brevet Professionnel menuisier ou menuisier aluminium-verre (en 2 ans) ou en Bac. Pro : technicien menuisier-agenceur ; technicien de fabrication bois et matériaux associés ; menuiserie aluminium-verre.

Le titulaire de CE CAP exerce son activité dans tout type d'entreprises fabriquant des ouvrages de menuiserie, d'agencements et de mobilier.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION &amp; VALIDATION

Des épreuves ponctuelles permettent l'évaluation du candidat au terme de sa formation :

- forme ponctuelle pratique / écrite /
- forme ponctuelle orale (suivant le référentiel).

## VALIDATION DE LA FORMATION

La formation est validée par la délivrance d'un diplôme de niveau 3 par le Ministère de l'Éducation Nationale.

## PASSERELLES

Nous contacter pour étudier les éventuelles passerelles possibles en fonction du parcours.

## ÉQUIVALENCE

Il n'existe aucune équivalence avec d'autres certifications professionnelles ou habilitations.

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le titulaire du CAP menuisier fabricant est destiné à devenir un ouvrier professionnel qualifié de la menuiserie et de l'agencement qui intervient en atelier pour fabriquer différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que tout aménagement ou agencement de pièce, bureau, cuisine, salle de bains, magasin, salle d'exposition, lieux de réunion et d'accueil de public...

## ORGANISATION DE LA FORMATION

Les cours débutent en septembre. Le planning est envoyé, dès l'inscription validée. La plateforme NETYPARÉO permet le suivi pédagogique de l'apprenti(e) ainsi que la diffusion d'informations relatives à la formation (notes, devoirs, assiduité, progressions pédagogiques, ...)



- 910 heures de cours sur les deux ans
- 2210 heures en entreprise sur les deux ans
- Préparation de la fabrication :
  - identifier, décoder et interpréter les données de définition d'un ouvrage.
  - proposer et justifier des solutions techniques.
  - traduire graphiquement une solution technique
  - établir un débit-matière et/ou une liste de composants
  - compléter des processus de fabrication
- Fabrication d'un ouvrage :
  - organiser & sécuriser son espace de travail
  - contrôler la conformité des matériaux/produits/ouvrages
  - tracer et préparer les pièces à usiner, à monter, à finir
  - installer et régler les outils, les accessoires, les pièces
  - conduire les opérations d'usinage
  - assembler les composants constitutifs d'un ouvrage
  - réaliser les opérations de finition et de traitement
  - conditionner, stocker les ouvrages/matériaux/produits
  - maintenir les machines et les outillages en état
  - communiquer avec les différents partenaires
- Français / histoire/géographie enseignement moral & civique
- Mathématiques et physique-chimie
- Éducation physique et sportive
- Prévention-santé-environnement
- Langue vivante étrangère
- Arts appliqués et cultures artistiques (facultatif)

## MOYENS &amp; MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Le centre propose des espaces, (ateliers professionnels, salles de cours, de sport, CDI, ...) équipés de matériels récents, adaptés à la profession et à l'enseignement.
- Les méthodes pédagogiques reposent sur :
  - des cours théoriques
  - des cas pratiques
  - des méthodes inductives et déductives
  - des interventions de professionnels et des sorties pédagogiques diverses.

## NOTRE VALEUR AJOUTÉE

- Le centre de formation Don Bosco place au cœur de ses préoccupations, le projet professionnel et personnel du jeune qu'il accueille.
- Il étudie et adapte son offre de formation aux attentes des jeunes et à celles des entreprises.
- L'accompagnement personnalisé du jeune est un point fort de notre pédagogie.
- L'internat accueille les apprentis même durant les vacances scolaires (excepté les congés d'été).
- L'équipe de formateurs en professionnel se compose de professionnels du métiers.

## TARIF DE LA FORMATION

- coût de la formation : 6 826 €
- 0 € reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.
- la formation est gratuite pour l'apprenti(e) et pour son représentant légal. (Art. L.6211-1\*)

\* Selon le décret n° 2019-956 du 13/09/2019, « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné.

Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti et selon les besoins particuliers de celui-ci. (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.



• Coordonnatrice du pôle bois  
M<sup>me</sup> Christine Bolle  
Tél. : 03 28 50 97 50  
[cbolle@stemariedonbosco.fr](mailto:cbolle@stemariedonbosco.fr)

• Secrétariat de direction  
M<sup>me</sup> Sarah Descamps  
Tél. : 03 28 50 97 50  
[sdescamps@stemariedonbosco.fr](mailto:sdescamps@stemariedonbosco.fr)

• Chargée des relations entreprises  
M<sup>me</sup> Carole Donnee  
Tél. : 06 72 06 32 50  
[developpement@stemariedonbosco.fr](mailto:developpement@stemariedonbosco.fr)

## ACCESSIBILITÉ &amp; HANDICAP

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Réglementation ERP. Les adaptations pédagogiques sont possibles selon la situation du handicap.

• Service handicap du CFA Jean Bosco :  
[handicap@cfajeambosco.fr](mailto:handicap@cfajeambosco.fr)

• Service mobilité du CFA Jean Bosco :  
[mobilite@cfajeambosco.fr](mailto:mobilite@cfajeambosco.fr)

## TAUX DE LA SESSION DE FORMATION 2025

100 %

Taux de présentation  
à l'examen

57,14 %

Taux d'obtention  
des diplômes ou titres  
professionnels

33 %

Taux d'interruption  
en cours de formation

100 %

Taux de poursuite  
d'études

00 %

Taux d'insertion  
professionnelle  
à 6 mois

NC

Taux d'insertion  
dans l'un des métiers  
visés par la certification

Fiche éditée le : 16 / 08 / 2025



L'UFA Don Bosco fait partie du réseau du CFA Jean Bosco